

Grippe A/H1N1

TPE / PME

Informations au personnel

OPPBTP
La prévention BTP

S&ST
Services Interentreprises
de Santé au Travail
BTP

Comment le virus de la grippe A se propage-t-il ?

Comme la grippe saisonnière :

- par la toux, les éternuements ou les postillons
- par contact rapproché avec une personne infectée (poignée de main...)
- par contact avec des objets touchés et contaminés (poignée de porte, bouton d'ascenseur...)

Les personnes infectées sont contagieuses dès la veille des premiers symptômes et pendant sept jours après leur apparition.

Quels sont les symptômes ?

- **Signes généraux** : fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou fatigue

ET

- **Des signes respiratoires** : toux ou gêne respiratoire, congestion nasale...

Que faire pour éviter la contagion ?

Appliquer les mesures d'hygiène élémentaires :

- Se laver les mains régulièrement à l'aide d'eau et de savon ou d'une solution hydro-alcoolique.
- Se couvrir la bouche et le nez chaque fois que l'on tousse et que l'on éternue.
- Se moucher avec des mouchoirs à usage unique, que l'on jettera dans une poubelle si possible avec couvercle.

Mettre en œuvre les mesures barrière sanitaire :

- Faire porter un masque antiprojection au malade.
- Éviter les contacts directs (dire bonjour au lieu de se serrer la main, par exemple).
- Respecter une distance de 2 m entre les collaborateurs.
- Effectuer un nettoyage quotidien des poignées de porte, boutons d'ascenseur, chasse d'eau, téléphone...
- Se moucher ou éternuer dans un mouchoir jetable.
- Utiliser des poubelles avec couvercle.

En cas de symptômes à la maison, que faire ?

- J'appelle mon médecin traitant.
- En attendant le médecin, je reste à la maison et je garde mes distances par rapport à mes proches.
- Je préviens mon employeur en cas d'arrêt de travail.

En cas de symptômes sur le lieu de travail, que faire ?

- Prévenir son responsable.
- Faire porter un masque antiprojection au malade ou tout autre moyen de protection (écharpe, mouchoir...) et le renvoyer chez lui pour qu'il consulte son médecin traitant.
- Identifier le poste de travail du salarié et désinfecter les outils qu'il a touchés.
- Identifier les collègues qu'il a côtoyés ; prévenez-les des risques ; rappeler les mesures d'hygiène.